



FIN DES NÉGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : RÉSULTAT ?

Ce que nous craignons s'est produit. Ces négociations sur le temps travail sont restées purement formelles. La direction a répondu **NON** à toutes les revendications sans même argumenter. Elle a renvoyé certains sujets à d'autres négociations à venir.

Signé en 2017 (pas par la CGT), l'accord collectif sur le temps de travail n'a pas bougé d'une ligne. À l'usage, nous savons que certains aspects sont contraignants et nécessiteraient selon nous une véritable refonte. À titre d'exemple, les quotas de congés payés, les FOT à la main des directions métiers, les temps partiels choisis, l'absence d'outil pour comptabiliser le temps de travail au forfait des cadres.

Concernant la badgeuse, la direction refuse de revoir l'outil qu'elle estime fiable alors que le temps d'installation et de désinstallation au poste de travail n'est pas comptabilisé. Elle persiste à cautionner certaines pratiques illégales telles que l'écrêtage qui conduit à du travail dissimulé.

Une fois encore, nous déplorons un dialogue social médiocre qui n'augure rien de bon pour les négociations à venir en 2024: Télétravail, Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) Gestion des emplois et des parcours professionnel (GEPP).

NOS DEMANDES POUR TOUS LES SALARIÉS



- Nous souhaitons une badgeuse à l'entrée des bâtiments ou à défaut, un temps spécifique intégré à la journée de travail pour le temps d'installation et de désinstallation au poste de travail.
- Nous voulons une compensation salariale quand l'employeur décide unilatéralement de modifier les jours d'ouverture ou planning des entités et que cela entraîne une diminution de rémunération.
- Suppression du principe des horaires « bloquants » qui empêchent les salariés de poser des CP.
- Jours de congé pour ancienneté : nous demandons le retour à 1 jour supplémentaire de congé par tranche de 5 ans et de façon pérenne.
- Possibilité d'une absence pour toutes et tous (1 jour par mois) sans justificatif médical.
- Journées enfant malade : 6 jours par enfant jusqu'à 16 ans. Ces journées doivent être cumulables pour les salariés COVEA en couple.
- Congés payés : baisse du taux de présence obligatoire notamment pour les services en relation clientèle.
- La fin de la pratique de l'écrêtage qui consiste à supprimer via l'outil le temps de travail supplémentaire au-delà de l'horaire de départ.

NOS DEMANDES POUR LES CADRES ET LES SALARIÉS AU FORFAIT



- Passage à 160 jours de travail sur la base d'une semaine de 4 jours sur 32 heures sans perte de salaire.
- Mise à disposition d'un outil permettant de quantifier le temps de travail.
- Une vraie évaluation de la charge de travail pour prévenir l'épuisement professionnel.
- Laisser un réel libre choix aux cadres d'opter pour le forfait ou le travail à l'horaire.
- Simplification du système d'astreinte.

NOS DEMANDES POUR TOUS LES SALARIÉS TRAVAILLANT AU PLANNING



- Transparence et concertation dans l'élaboration des plannings.

NOS DEMANDES POUR LES CHARGÉS D'ASSISTANCE DE FIDELIA



Plateau technique : NON au projet d'étendre l'amplitude d'horaire des chargés d'assistance à temps complet jusqu'à 23H00.

Plateau proximité :

- Élaboration d'un planning permettant de voir sur l'année les week-ends et jours fériés planifiés.
- Stopper l'augmentation de la fréquence des plages horaires tardives.

Plateau Mixte : Stop à la pénibilité du planning pour les nouveaux embauchés.

- Cesser les horaires en escalier entre 2 vacations (partir tard et revenir tôt).

RENÉGOCIATION DE L'ACCORD TEMPS DE TRAVAIL



Depuis sa mise en place, aucune revendication n'a été retenue par l'employeur. Pourtant les attentes des salariés sont grandes en matière de temps de travail. Nos conditions de travail en dépendent tout comme l'attractivité de notre groupe. Cet accord laisse aux directions métier une totale autonomie pour organiser le temps de travail dans les différentes unités. Il en résulte des inégalités.

FOT : elles doivent faire partie de l'accord temps de travail afin d'éviter que suivant les services les salariés soient traités de façon différente.

